

Extrait des tarifs

AU 4 FÉVRIER 2024

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

ENTREPRISES

ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

Vous trouverez dans cet extrait, les principales évolutions tarifaires de la dernière brochure tarifaire (1^{er} janvier 2023) applicables à compter du 4 février 2024 aux Entreprises, Associations et acteurs de l'Économie Publique.

S'agissant d'un extrait, ces rubriques ne sont pas exhaustives et ne sont ainsi pas reprises dans leur ensemble. Retrouvez l'intégralité des Conditions tarifaires et le détail des produits et services proposés sur entreprises.sg.fr, associations.sg.fr et economiepublique.sg.fr et auprès de votre Chargé d'affaires.

L'absence de contestation de ces nouvelles conditions tarifaires dans un délai d'un mois avant application vaut acceptation de votre part de la nouvelle tarification. En cas de refus, vous pouvez résilier sans frais votre Convention de compte courant dans ce même délai d'un mois.

min. : minimum - max. : maximum

N : nouveau service ou produit

↗ : Tarif en hausse - ↘ : Tarif en baisse

COMMISSIONS ASSUJETTIES À LA TVA

Le symbole **I TVA** dans la marge indique les commissions assujetties. La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Les mots marqués d'une étoile * sont expliqués dans le « Lexique » en fin de brochure.

1. Vos comptes au quotidien

Votre tenue de compte

Commissions de tenue de compte

Ces frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté

▪ Frais fixes de tenue de compte	
- Compte en euros	31,00 € par mois
- Compte en devises	36,00 € par mois (ou contre-valeur)
▪ Commission de mouvement	de 0,06 % à 0,20 %
- Minimum par mois	8,00 €
▪ Fourniture des relevés d'intérêts	
- Papier	↗ 26,00 € par échelle
- Électronique (internet ou télétransmission) ⁽¹⁾	4,00 € par échelle

Relevés de compte incluant l'envoi sur support papier

Ces frais sont perçus mensuellement.

▪ Mensuels

Gratuit

(1) Abonnement internet ou télétransmission en sus.

▪ Quinzaines	6,00 €
▪ Hebdomadaires	8,00 €
▪ Journaliers	39,00 €

Vos recherches

Demande de renseignements spéciaux

Ces frais, déterminés selon l'importance de la demande, s'appliquent aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.

▪ Demande de renseignements (par compte)	I TVA min. 191,00 €
--	----------------------------

Recherche d'un document

▪ Relevé de compte mensuel	I TVA 25,00 € par relevé
▪ Autre document (à l'unité)	I TVA
- document datant de moins d'un an	25,00 €
- document datant de plus d'un an	40,00 €
▪ Supplément par copie	I TVA 0,70 €

Vos autres opérations

Location de coffre-fort

I TVA

Cette cotisation annuelle est applicable au locataire

▪ Compartiment de coffre jusqu'à 30 dm ³ et pour une valeur du contenu garantie à hauteur de 30 500 €	À partir de ➤ 112,50 € par an
--	-------------------------------

Incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier

Saisie reçue

▪ Frais par saisie attribution ou saisie conservatoire	133,00 €
▪ Frais par saisie administrative à tiers détenteur	
Depuis le 01/01/2019, la saisie administrative à tiers détenteur remplace l'avis, l'opposition ou la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, ainsi que les saisies de créances simplifiées et les saisies douanières	
	10 % du montant dû au Trésor Public (Plafond 100,00 €)

Commissions d'intervention

▪ Forfait mensuel calculé en fonction du nombre de jours calendaires de dépassement dans le mois	
- de 1 à 5 jours	113,00 € par mois
- de 6 à 10 jours	224,00 € par mois
- supérieur à 10 jours	330,00 € par mois

2. Vos services de cash management

Vos services de banque électronique en France

Sogecash Net (entreprises.sg.fr)

I TVA

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes :

- d'une offre Sogecash Net Évolution,
- de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution

▪ Sogecash Net évolution (incluant 3 comptes à vue) 30,50 € par mois

Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Électronique), facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF, consultation de relevés d'effets de commerce à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA ordinaires et instantanés, saisie de virement permanent SEPA, saisie de bons à payer d'effets de commerce, réception d'alertes sur la mise à disposition de chéquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité obligatoire pour toute souscription de contrat (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum)

▪ Services unitaires

- **Paiements** (pour chacun des 6 services)
Saisie d'ordres de virements SEPA ordinaires⁽¹⁾, de virements SEPA instantanés⁽¹⁾, de virement SEPA permanent, de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer d'effets de commerce 8,00 € par mois
- **Encaissements** (pour chacun des 2 services)
Saisie de remise d'effets de commerce, saisie de prélèvements SEPA 8,00 € par mois
- **Gestion** de prélèvements reçus **Gratuit**
- **Alertes**⁽¹⁾⁽²⁾ (abonnement mensuel pour chacun des 10 services)
 - Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis ➡ 3,50 €
 - Impayé ou rejet sur remise de prélèvement SEPA, prélèvement SEPA reçu, impayé sur remise d'effets de commerce, impayé ou rejet sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement SEPA (ordinaire et instantané) reçu, virement international reçu ➡ 7,60 €
 - Opérations à signer : paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis ➡ 7,60 €
- **Option « Espace Flux »** **I TVA**
Service de constitution de fichiers et de communication bancaire
 - Abonnement mensuel 32,00 €
 - Aide au paramétrage contrat SOGESTEL T/T5 **N** **Nous consulter**
 - Aide au paramétrage banque tierce 950,00 €

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).

(2) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, e-mail ou notification Appli.

- Self-care Carte Business **N**

Gratuit

- Mise en opposition Carte Business
- Verrouillage / déverrouillage Carte Business
- Activation / désactivation des paiements en ligne de la Carte Business
- Activation / désactivation des retraits distributeur de la Carte Business
- Activation / désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business

Autres services de banque électronique

▪ Sogestel (Protocole Ebics T) ou Sogestel TS (Ebics TS)

I TVA

- Option remises

Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA ordinaires, virements SEPA instantanés de masse, prélèvements SEPA, effets de commerce...).

- Sogestel 58,50 € par mois
- Sogestel TS 53,50 € par mois

- Option relevés

Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA impayés...).

- Relevés de comptes 66,00 € par mois
- Relevés intraday 35,00 € par mois
- Relevé de compte électronique (format PDF) **Gratuit**
- Autres relevés (par type de relevé) 30,00 € par mois

• Consommation : facturation supplémentaire en fonction du ou des format(s) sélectionné(s)

- par enregistrement (format CFONB) 0,09 €
- par séquence ou opération (format XML) uniquement pour les relevés de compte et les relevés de compte intraday 0,28 €
- par kilo octet (format SWIFT) 2,75 €
- autres relevés 0,09 €

- Rédaction et implémentation d'un avenant **N** 10,80 € par avenant

- Avenant pour la gestion des mandats par compte **N** **Nous consulter**

▪ Progéliance Net & Appli SG Pro

- Abonnement mensuel⁽¹⁾ (services Internet et mobile) **I TVA** ↗ 23,00 €/mois

Prestations incluses :

- Consultation des comptes professionnels et privés
- Saisie de virements SEPA (ordinaires et instantanés⁽²⁾)
- Saisie de virement permanent France et dans l'ensemble de la zone SEPA
- Gestion des Bons à payer d'effets de commerce

(1) Hors commissions de traitement des opérations.
Voir rubrique « Vos encaissements et vos règlements ».

(2) Sous réserve de la disponibilité du service.

- Gestion des encaissements par cartes bancaires (uniquement pour Progéliance Net)
- Alertes et informations sur les opérations du jour et à venir
- Mise en opposition Carte Business
- Verrouillage / déverrouillage Carte Business
- Activation/désactivation des paiements en ligne de la Carte Business **N**
- Activation/désactivation des retraits distributeur de la Carte Business **N**
- Activation/désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business **N**
- Consultation code secret Carte Business
- Demande exceptionnelle de capacité de paiement Carte Business⁽¹⁾
- Kit de contestation Carte Business

Vos autres services de cash management

Suivi des virements internationaux (GPI)

I TVA

Service de suivi des virements internationaux (GPI) émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations (hors frais de consommation)

63,50 €

- Nécessite un abonnement à Global Cash, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP

3. Vos encaissements en Europe et à l'international

Virement reçu

Virement SEPA⁽²⁾

Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA

- Par virement SEPA ordinaire **Gratuit**
- Par virement SEPA instantané **Gratuit**

Virement de trésorerie* européen

Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA

- Par virement de trésorerie européen **Nous consulter**

Virement international

Virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA ou virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission

- Par virement international
Tarifs hors commission de traitement éventuelle **19,00 €**
- Par virement de trésorerie* international **Nous consulter**

(1) Selon conditions spécifiques.

(2) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du virement international indiquées ci-après. Le virement SEPA pourra être dénommé « virement européen » sur certaines restitutions de Société Générale.

Prélèvement SEPA et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)

Remise de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) et SEPA B2B

- Internet ou télétransmission
 - Abonnement aux services (pages 4 et 5)
 - Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ➡ 0,45 €
 - Par prélèvement SEPA B2B ➡ 0,49 €
- Impayé prélèvement SEPA (dont TIP SEPA),
prélèvement SEPA B2B ➡ 17,00 €

Encaissement par carte

Encaissement en face-à-face

- Contrat d'encaissement de flux de proximité
 - Mise en place du contrat **Gratuit**
- Monétia **I TVA**

Contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location de terminal de paiement électronique (TPE)⁽¹⁾, la maintenance standard et l'assistance téléphonique.

 - TPE Fixe IP (avec Pin-Pad à insertion carte) 25,75 € par mois
 - TPE Fixe GPRS (avec Pin-Pad à insertion carte) 44,40 € par mois
 - TPE Portable IP 29,50 € par mois
 - TPE Portable GPRS 43,70 € par mois
 - Éditeur / Lecteur chèque 23,00 € par mois
 - Les options et services Monétia
 - Option Monétia Plus
 - Service de maintenance sur site (abonnement par matériel)⁽²⁾ 10,00 €/mois
 - Installation sur site unique à J+8 maximum
 - Service d'installation sur un même site, coût du service par terminal
 - Un matériel 150,00 €
 - Deux matériels et plus 100,00 € par matériel
 - Dépannage express
 - Service de dépannage avec envoi d'un terminal ou déplacement d'un technicien sur site sous 4 heures (du lundi au vendredi, hors jours fériés). Tout appel reçu entre 8 h 00 et 14 h 00 est traité dans les 4 h suivant l'appel 200,00 € par matériel
 - Ajout/Suppression logiciel privatif 53,00 €
 - Changement de matériel 75,00 €
 - Bon de retour - Bon de retour nécessaire pour retourner le(s) matériel(s) en cas de résiliation de contrat **Gratuit**
 - Envoi d'un bon retour supplémentaire en cas de perte du premier bon **I TVA 30,00 €**

(1) Avec engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.

(2) Le délai d'intervention est de J + 1 ouvré du lundi au samedi pour des demandes déclenchées par notre prestataire jusqu'à 16h. Au-delà de cet horaire, l'intervention est à J + 2 ouvrés.

▪ Offre Location Saisonnière⁽¹⁾ **N**

Location d'un Terminal de Paiement Électronique (TPE)
pour une durée courte (minimum 1 mois)

[Nous consulter](#)

Encaissement sur Internet

▪ Sogenactif

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque. La solution inclut un tableau de bord complet pour le suivi de votre activité.

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
 - Abonnement mensuel **I TVA 32,00 €**
 - Autres options disponibles **Nous consulter**
-

▪ Contrat flux Internet

Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. À destination des entreprises et associations disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire d'acceptation technique (hors Sogenactif et Sogecommerce)

- Abonnement mensuel **I TVA 21,00 €**
-

▪ SogeCommerce

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
 - Abonnement mensuel **I TVA 32,00 €**
-

Services connexes **N**

▪ DCC Planet⁽²⁾

Étude personnalisée

Service DCC (Dynamic Currency Conversion ou Conversion Dynamique de Change) permettant à vos clients porteurs de carte bancaire adossée à un compte en devise (hors Euro) de régler leurs transactions dans cette devise⁽³⁾. Disponible en paiement de proximité ou sur Internet (Sogecommerce).

▪ Acceptation des cartes Réseaux étrangers

Étude personnalisée

Offre aux clients situés dans des zones touristiques qui souhaitent élargir l'acceptation des cartes à d'autres réseaux⁽⁴⁾ : UnionPay, Discover Global Network, AliPay, WeChatPay.

(1) Contrat conclu avec le prestataire AVEM, fournisseur de Terminaux de Paiement Électronique (TPE).

(2) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS, partenaire de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.

(3) Sous réserve d'éligibilité de la devise.

(4) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS ou Banque Edel, partenaires de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.



4. Vos règlements en Europe et à l'international

Virements émis



Virement SEPA

Virement libellé en euro émis vers un pays de la zone SEPA
Abonnement aux services


▪ Internet

- Par virement SEPA ordinaire  0,23 €
 - Par virement SEPA instantané unitaire⁽¹⁾ ou de masse  0,23 €
 - Par virement accéléré  0,66 €
-


▪ Télétransmission

- Par virement SEPA ordinaire  0,23 €
 - Par virement confidentialité haute⁽²⁾ 0,05 €
 - Par virement SEPA instantané de masse⁽¹⁾  0,23 €
 - Par virement accéléré  0,66 €
-

▪ Sogecash API for Corporate

- Par virement SEPA instantané unitaire⁽¹⁾  0,23 €
-

▪ Papier

- Par virement SEPA ordinaire traité par votre agence  23,00 €
-

Virement urgent* européen

émis en euro vers un pays de la zone SEPA⁽¹⁾

▪ Internet ou Télétransmission

- Par virement urgent*  0,66 €
-

▪ Papier

- Par virement urgent traité par votre agence  28,00 €
-

▪ Option en Télétransmission ou en Téléchargement via Internet

Recyclage automatique des rejets de virements SEPA instantanés en virement accéléré/virement SEPA ordinaire.

- Abonnement mensuel par compte

I TVA Nous consulter

Cette option sera disponible courant 2024


Virement de trésorerie* européen

émis en euro vers un pays de la zone SEPA

▪ Internet ou Télétransmission

- Par virement de trésorerie  7,10 €
-

▪ Papier

- Par virement de trésorerie traité par votre agence  28,00 €
-

(1) Sous réserve de la disponibilité du service dans la banque bénéficiaire.

(2) Commission perçue en complément de la commission par opération d'un virement SEPA ordinaire, d'un virement SEPA instantané de masse ou d'un virement accéléré. Ce service permet de bénéficier de la confidentialité de certaines données du virement en acquisition comme dans les restitutions.

Virement international

Virement libellé en euro émis vers un pays hors zone SEPA ou virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire.
Tarifs hors commission de traitement éventuelle.

▪ Internet ou télétransmission

- Abonnement aux services
 - Par virement international ordinaire 0,085 % min. 12,00 €/max. 70,00 €
 - Par virement international urgent* 0,10 % min. 17,00 €/max. 75,00 €
 - Par virement international de trésorerie* 20,00 €
-

▪ Papier

- Par virement international ordinaire 0,10 % ↗ min. 28,00 €/max. 92,00 €
 - Par virement international urgent 0,11 % ↗ min. 29,00 €/max. 101,00 €
 - Par virement international de trésorerie ↗ 35,00 €
-

→ Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :

- ordres de virements libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les Conditions Générales de la Convention de compte courant Entreprises.

Virement permanent SEPA

- Par virement papier⁽¹⁾ ↗ 1,90 €
 - Par virement internet (saisie dans Sogecash Net) 0,23 €
 - Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision
 - Pour un virement < 20 € **Gratuit**
 - Pour un virement ≥ 20 € à destination d'une autre banque 20,00 €
-

Cartes affaires Environnement

Cotisation annuelle (Débit Différé et Débit Immédiat)

- CB Corporate Executive MasterCard / CB Visa Gold Affaires ↗ 143,00 €
 - CB Corporate MasterCard / CB Visa Affaires ↗ 63,00 €
-

(1) Service disponible uniquement pour les virements SEPA ordinaires.

Commissions de retrait⁽¹⁾ ou de paiement

	Zone Euro* et Monaco	Hors Zone Euro* ⁽³⁾
Retrait espèces distributeur	Gratuit	3,00 €/retrait
Retrait espèces guichet	3,00 €/retrait ⁽²⁾	+ 2,70 % du montant retiré
Paiement	Gratuit	1,00 €/paiement + 2,70 % du montant retiré

Reporting

- Reporting Internet via Sogecarte Net (Espace Carte Corporate) **Gratuit**
- Relevé de Gestion télétransmis
 - Cotisation mensuelle selon périodicité
 - Téléchargement quotidien ➡ 75,00 €
 - Téléchargement bimensuel 30,00 €
 - Téléchargement mensuel 16,00 €
 - Coût par écriture 0,05 €
- Relevé de gestion Visa ou Mastercard
 - Cotisation mensuelle pour une périodicité quotidienne 305,00 €
 - Coût par écriture 0,05 €
- Relevé papier
 - Relevé Carte titulaire ➡ 4,00 € par relevé émis
 - Relevé de gestion entreprise
 - Cotisation mensuelle ➡ 58,00 €
 - Coût par écriture 0,05 €

Cartes Business

Cotisation annuelle

Les détenteurs de JAZZ PRO⁽⁴⁾ et Association⁽⁴⁾ bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Carte CB Visa Business et Carte CB Visa Gold Business.

- Carte CB Visa Gold Business (Débit Différé et Débit Immédiat) 141,00 €
- Carte CB Visa Business (Débit Différé et Débit Immédiat) 53,00 €

Option carte Collection

Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte

- Entrepreneurs **I TVA ➡ 15,00 €**
- Business Class
(uniquement disponible sur la carte CB Visa Gold Business) **I TVA 109,00 €**

(1) Service optionnel.

(2) Gratuit en France dans les guichets SG.

(3) Pour les transactions en euro ou en devise.

(4) Retrouvez le détail de l'offre sur professionnels.sg.fr, associations.sg.fr ainsi qu'auprès de votre Chargé d'affaires.

Option crypto dynamique⁽¹⁾

(numéro au dos de la carte changeant toutes les heures)

Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte

➔ 13,00 €

Commissions de retrait⁽²⁾ ou de paiement

		Zone Euro et Monaco		Hors Zone Euro ⁽³⁾
Retrait espèces distributeur	CB Visa Business	Gratuit ⁽⁴⁾	1,00 €/retrait au-delà de 4 retraits hors distributeur SG	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Gold Business		Gratuit	
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		
Retrait espèces guichet	CB Visa Business	Gratuit ⁽⁴⁾	3,00 €/retrait hors guichet SG	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Gold Business			
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		
Paiement	CB Visa Business	Gratuit		1,00 €/paiement + 2,70 % du montant payé
	CB Visa Gold Business			
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		

Services liés à vos cartes

▪ Choix du code secret

- Carte Affaires Environnement
- Carte Business

Gratuit
12,00 €

▪ Réédition du code secret

- Carte Affaires Environnement
- Carte Business
 - à distance
 - par votre agence

Gratuit
Gratuit
5,00 €

(1) Carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre agence pour recyclage.

(2) Service optionnel.

(3) Pour les transactions en euro ou en devise.

(4) Gratuit en France dans les guichets SG.

▪ Blocage de la carte (Business, Environnement ou Logée Voyages)	
- Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse	Gratuit
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (en cas d'utilisation abusive par le porteur) (pour Carte Business seulement)	26,00 €
- Frais d'opposition (blocage) en cas d'utilisation abusive par le porteur (pour les cartes Environnement ou Logée Voyages) N	32,00 €

Carte Logée Voyages

Carte de paiement hébergée dans une agence de voyage pour des règlements de prestations voyages comptabilisés sur le compte de l'entreprise

▪ Cotisation annuelle	Gratuit
▪ Reporting Internet via Sogecarte Net (ESPACE CARTE CORPORATE)	Gratuit
▪ Relevés de gestion télétransmis	
- Cotisation mensuelle : téléchargement quotidien	↘ 75,00 €
- Cotisation mensuelle : téléchargement bimensuel	30,00 €
- Cotisation mensuelle : téléchargement mensuel	16,00 €
- Par écriture	0,05 €

Chèque

Opérations en France

▪ Émission d'un chèque de banque	18,00 €
▪ Paiement d'un chèque	Gratuit
▪ Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné	16,00 € par chèque
▪ Opposition au paiement d'un chèque (après confirmation écrite)	16,00 €
▪ Paiement d'un chèque sur un compte d'un titulaire interdit bancaire	35,00 €
▪ Service d'envoi de chéquiers à l'adresse de votre entreprise ou association (frais d'envoi de recommandé en supplément)	↗ 5,00 €

6. Vos financements

Vos crédits d'exploitation

▪ Découvert	
- Intérêts débiteurs = somme de tous les soldes débiteurs en valeur x leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel / 360	Nous consulter
- Commission sur plus fort découvert (CPFD)	
Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.	

- Taux applicable sur le plus fort découvert min. 0,07 %
- Montant maximum 100 % des intérêts débiteurs

L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global appliqué.

Le TEG comprend les intérêts, frais, taxes, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 € (articles L.314-1 et suivants et articles R.314-1 et suivants du Code de la consommation).

Taux journalier =

$\text{intérêts} + \text{CPFD} \times 100 / \text{somme de tous les soldes débiteurs en valeur} \times \text{leur durée en jours}$

$\text{TEG} = \text{taux journalier} \times \text{durée de l'année civile en jours (365 ou 366)}$

Vos garanties émises par la banque

▪ Commission d'engagement

(Montant garanti x Taux de commission d'engagement x nombre de jours) / 360

Nous consulter

▪ Frais d'émission

- Garantie délivrée via Sogetrade & Services
 - Validation automatique 5,00 €
- Garantie délivrée hors Sogetrade & Services
 - au moyen d'imprimé normalisé pré-établi 60,00 €
 - nécessitant un acte spécial 135,00 €
- Acte à émission urgente 220,00 €

Vos crédits d'investissement

▪ Crédit d'investissement, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier

Nous consulter

▪ Prestations diverses

- Crédit d'investissement
 - Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement) min. 1,00 % et min. 330,00 €
 - Frais d'évaluation du bien immobilier donné en garantie⁽¹⁾ **N** **I TVA Nous consulter**
 - Frais de renégociation (cette commission est calculée sur le montant renégocié) min. 1,00 % et min. 330,00 €
 - Réédition de tableau d'amortissement 27,00 €
 - Frais sur échéance impayée 50,00 €
 - Frais de relance sur échéance impayée (sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants) **Gratuit**
 - Crédit-bail mobilier **I TVA**
 - Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement) min. 1,00 % et min. 200,00 €
 - Frais de publication au greffe 30,00 €

(1) Frais dus par le client à la réception de l'évaluation du bien immobilier.

Vos opérations de closing N

- Exemples (ouverture compte capital, ouverture compte d'augmentation de capital, ouverture comptes fruits et produits, émission certificats de dépôts...)

[Nous consulter](#)

7. Vos placements

Dépôts

▪ Compte À Terme

- CAT à taux fixe (de 1 à 24 mois)
 - Souscription minimum 8 000,00 €
 - Frais de rupture anticipée (par CAT)⁽¹⁾ 44,31 €
- CAT Trésor + (1 mois, renouvelable)
 - Souscription minimum 8 000,00 €
 - Souscription maximum 12 000 000,00 €
- CAT Estr+ (CAT à taux variable, 1 mois, renouvelable) N
 - Souscription minimum 5 000,00 €
 - Souscription maximum 50 000 000,00 €

▪ Livret A

Taux règlementé fixé par les pouvoirs publics, 3,00 % au 01/08/2023
uniquement pour :

- les associations (régies par la Loi de 1901, non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétés dépôts plafonnés à 76 500 €
- les syndicats de copropriété pour les copropriétés qui comprennent plus de 100 lots dépôts plafonnés à 100 000 €
- les organismes de logement social (OPH et ESH) pas de plafond de dépôts

▪ Compte Sur Livret Associations et autres Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

(Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître le taux de rémunération) dépôts plafonnés à 100 000 000,00 €

▪ Compte Sur Livret (CSL) Organisme Logement Social

Uniquement pour les organismes de logement social
(Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître le taux de rémunération) pas de plafond

(1) Tout retrait anticipé donne lieu soit à une minoration d'intérêts, soit à une pénalité financière selon les modalités convenues dans la lettre de blocage.

II. Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la date d'envoi de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours.

▪ Le centre d'Affaire : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre Centre d'Affaire.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement au Centre d'Affaire, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre Espace Client.

▪ Le Service Relations Clientèle est à votre écoute

Si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle de votre Région, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

Service Relations Clientèle SG Auvergne Rhône Alpes

Par email : SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG AUVERGNE RHONE ALPES
Service Relations Clientèle
TSA 17050
69307 LYON CEDEX 07

Service Relations Clientèle SG Courtois

Par email : SG-Courtois.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG COURTOIS
Service Relations Clientèle
TSA 80224
31689 TOULOUSE CEDEX 6

Service Relations Clientèle SG Crédit du Nord

Par email: SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG CRÉDIT DU NORD
Service Relations Clientèle
TSA 98064
59049 LILLE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Est

Par email: SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-EST
Service Relations Clientèle
TSA 10201
67093 STRASBOURG CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Ouest

Par email: SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 41774
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Laydernier

Par email: SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG LAYDERNIER
Service Relations Clientèle
TSA 68000
74059 ANNECY CEDEX

Service Relations clientèle SG SMC

Par email: SG-SMC.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SMC
Service Relations Clientèle
TSA 91353
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Corse)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 50001
20297 BASTIA CEDEX

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Paris / Ile de France)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 62294
75427 PARIS CEDEX 09

Service Relations Clientèle SG Sud-Ouest

Par email: SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SUD-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 30001
33077 BORDEAUX CEDEX

Service Relations Clientèle SG Tarneaud

Par email: SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG TARNEAUD
Service Relations Clientèle
TSA 90001
87011 LIMOGES CEDEX

▪ En dernier recours : le Médiateur

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site lemediateur.fbf.fr et sur entreprises.sg.fr, economiepublique.sg.fr, associations.sg.fr, à la rubrique « Aide et contacts » puis « Contactez-nous » et « Réclamations ».

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En effet, une convention a été signée entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF le 7 septembre 2017 vous permettant d'exercer votre propre choix, lequel sera définitif pour le traitement de votre demande. La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :

Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr

Par courrier : Le Médiateur auprès de la FBF CS 151 – 75 422 Paris cedex 09.

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF en transmettant votre demande :

Sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur

Par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers

17 place de la Bourse – 75 082 Paris cedex 02.

Lexique

Virement urgent : virement échangé en interbancaire à J, date de remise.

Virement de trésorerie : virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).

Zone Euro : liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie.



0093



Société Générale - S.A. au capital de 1 025 947 048,75 EUR
552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris
Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS
sous le n° 07 022 493 - www.orias.fr. N° ADEME : FR231725_031VZM.
Studio Société Générale - Novembre 2023 - Réf.: (B) 727274.

